

LES DEFIS ENERGETIQUES DES PAYS DE LA LOIRE A 2020

Les besoins énergétiques de la région des Pays de la Loire vont s'accroître tant pour des raisons démographiques qu'à cause de son dynamisme économique alors qu'elle reste et restera particulièrement dépendante du point de vue de ses approvisionnements énergétiques.

Le rapport du CESER s'inscrit dans ce contexte et propose d'évaluer si, à l'horizon 2020, il est possible en termes de capacités de production et réaliste en termes de coûts, d'absorber la croissance des consommations, dans la région, par les seules énergies renouvelables.

Si le parti pris de l'étude est de se centrer sur la seule région des Pays de la Loire, il est évident que la région n'est pas isolée et que les réseaux interconnectés de gaz et d'électricité assurent et en assureront, pour l'essentiel, la couverture de ses besoins énergétiques.

CE QUE DIT LE RAPPORT

Après une entrée en matière originale – une fiction qui conte la vie d'une famille sur l'île d'Yeu en 2040 – le rapport évalue les évolutions de consommations et productions énergétiques en Pays de la Loire depuis 1999 et essaie de faire des projections à horizon 2020 à partir de trois scénarii correspondant à trois hypothèses de croissance du PIB.

A la fin de ce premier chapitre est posée la question : couvrir la croissance des consommations par les capacités de production des énergies renouvelables, une réalité pour 2020 ?

Ensuite, le rapport détaille les alternatives énergétiques en Pays de la Loire tant du point de vue de la maîtrise des consommations que du développement des énergies renouvelables : agro-carburants et biocarburants, biomasse énergie, éolien, énergies marines renouvelables, solaire, hydraulique, géothermie et pompes à chaleur, hydrogène.

Ce panorama très exhaustif se conclut par une tentative d'estimation des taux de couverture renouvelables en 2025.

In fine, l'étude permet aussi :

- de situer la contribution des renouvelables dans le mix énergétique régional total à 2020, dans une fourchette de 12 à 14 % du total des besoins ;
- d'évaluer leur impact sur les coûts de production et de commercialisation des énergies à la fin de la décennie ;
- de constater que les "promesses" de certaines technologies sont encore loin de pouvoir contribuer au mix régional : biocarburants de deuxième et troisième génération, éolien flottant, houlomoteur ;
- de souligner que certaines filières, dont notamment l'éolien offshore, peuvent être significativement créatrices d'emplois et d'activité sur le territoire régional.

Le rapport chute sur une série de recommandations et de préconisations pour une politique énergétique en Pays de la Loire regroupées en cinq thématiques :

- faire de la sobriété et de l'efficacité énergétique une grande cause régionale ;
- produire à partir des ressources et filières régionales dans un nouvel équilibre ;
- réduire l'impact des consommations liées à l'aménagement du territoire et aux transports ;
- renforcer les programmes de recherche et développement en matière d'énergie, de production d'énergie renouvelable et de stockage de l'énergie ;
- partager pour fédérer et construire une réelle politique énergétique régionale.

Le rapport est téléchargeable dans son intégralité sur le site du CESER : www.ceser.paysdelaloire.fr

CE QU'A DIT LA CGT – Intervention de Martine URVOAS (extraits)

(...) La CGT porte la création d'un pôle public de l'énergie car l'énergie est une ressource vitale, un bien commun, indissociable du développement humain. Les enjeux environnementaux, les ressources fossiles en quantité finie, nous imposent de repenser le modèle social, économique, environnemental. Il est impératif que notre mode de développement se fasse dans un équilibre afin que le développement des uns ne se fasse pas au détriment des autres.

L'évaluation des ressources, des potentiels, des infrastructures doit se faire dans un cadre de cohérence dans le domaine énergétique et cette compétence doit être assurée par l'Etat. La libéralisation du marché de l'énergie a été génératrice d'une désorganisation mais n'a pas conduit à une rationalisation du secteur énergétique, ni à une baisse du prix à la consommation.

La piste des économies est bien évidemment à creuser pour rationaliser les utilisations mais la sobriété ne doit pas se traduire par l'austérité.

L'accès aux ressources énergétiques est un enjeu majeur (...) ce qui pose la question d'une vision à long terme, d'une politique cohérente de l'aménagement du territoire car on ne peut accepter l'implantation anarchique de sites de productions dans le seul but d'une rentabilité financière rapide. A contrario, cela nécessite d'anticiper sur le développement de moyens de productions d'énergie, des infrastructures, de transport et distribution, d'investir dans la recherche et le développement pour garantir l'équilibre entre territoires et assurer l'équité de traitement et d'accès à l'énergie.

La CGT plaide pour un mix énergétique : chaque territoire doit pouvoir utiliser les ressources et les technologies les mieux adaptées à sa situation en ne négligeant aucune source d'énergie, c'est sous cet angle que nous avons contribué à cette étude.

La particularité de notre région, avec sa façade atlantique, la désigne comme ayant un fort potentiel éolien, solaire. L'étude a permis un inventaire exhaustif des atouts et enjeux de la région en matière énergétique, de situer la contribution des énergies renouvelables comme pouvant potentiellement absorber les évolutions de consommation, sans pouvoir affranchir la région des autres moyens de production et de la nécessaire mise en commun des moyens de productions d'un territoire à l'autre.

Sur les préconisations, quelques remarques :

- l'amélioration de la performance énergétique du bâti, véritable enjeu, est porteuse d'une dynamique économique, y compris sous l'angle de l'emploi. Mais nous tenons à réaffirmer que cette démarche ne doit pas être pénalisante pour les foyers modestes, que ce soit dans le locatif si les propriétaires n'engagent pas les travaux, mais aussi pour les foyers qui ont pu accéder à la propriété mais ne seraient pas en mesure de réaliser les travaux d'isolation ;
- exploiter de manière optimale la ressource éolienne terrestre et off-shore nécessite de bien anticiper les conditions de mise en œuvre et de financement, de mesurer l'impact sur les réseaux existants et du coût pour la collectivité ;
- « favoriser et soutenir les circuits courts, en favorisant l'autoconsommation... ». Il ne faut pas perdre de vue que c'est le développement de l'énergie de réseau qui assure la sécurité d'alimentation et d'optimisation économique ;
- (...) nous tenons à modérer le développement des réseaux intelligents, à émettre des réserves sur la propriété des données stockées et leur utilisation ;
- la question du transport du fret mérite d'être soulignée, car la encore la pression du tout « routier » ne va pas dans le sens d'une optimisation énergétique, ni environnementale.

En conclusion, la CGT tient à redire que la question n'est pas que les Pays de la Loire puissent se développer seuls dans le domaine des énergies mais se développent en harmonie avec les autres régions. Ces précisions étant apportées la CGT votera ce rapport.

Le rapport a été adopté par 80 voix pour, 3 abstentions et 6 contre.